

## Table des matières

1	«Solidarité et péréquation: casse-tête de la réforme du Grand Paris», par Patrick Devedjian .....	1
2	Ile-de-France : un pas de plus vers la fin du ticket de métro.....	3
3	Les prévisions de trafic pour la journée de grève du 15 février en Ile-de-France.....	4
4	Le salon Viva Tech veut rivaliser avec le CES de Las Vegas.....	5
5	Formation : les partenaires sociaux divisés sur le financement .....	6
6	Lutte contre les emplois précaires : le patronat veut tendre la main aux syndicats .....	7
7	Les Français ont une mauvaise image des organisations patronales.....	8
8	Loi Pacte : les pistes envisagées pour faire grandir les PME .....	10
9	Trois dispositifs chargés de transformer les PME en ETI .....	11
10	Vers une embauche record de cadres en 2018 .....	13
11	L'industrie a perdu un demi-million d'emplois en 10 ans .....	15
12	L'industrie chimique a retrouvé le sourire en 2017.....	16
13	SNCF : un rapport propose une réforme radicale de l'entreprise publique.....	17
14	Transports : les VTC appelés à faire grève à partir de samedi.....	18
15	Airbnb condamné dans une affaire de sous-location illégale.....	19
16	Amazon annonce le recrutement de 2000 personnes en 2018 .....	21
17	Jean-Michel Blanquer décroche son bac pol .....	22
18	Des magistrats critiquent la méthode Belloubet .....	23
19	Service obligatoire : un mode d'emploi et des questions.....	25
20	Budget, institutions : Juncker appelle les Etats européens à des choix forts et rapides .....	26
21	Macron à l'assaut des institutions européennes.....	28
22	En Israël, Nétanyahou se débat pour rester au pouvoir .....	29

### III ILE-DE-FRANCE

#### L'OPINION – 15/02/2018

#### 1 «Solidarité et péréquation: casse-tête de la réforme du Grand Paris», par Patrick Devedjian



La solidarité entre les personnes mais aussi entre les territoires de notre pays est un fondement essentiel de notre vivre ensemble : elle est le ciment de la nation et la République en consacre le principe en posant le triptyque républicain qui s'achève par la Fraternité. Pendant longtemps, ce qu'à l'époque moderne on appelle solidarité nationale, a été [sous la responsabilité de l'Etat qui en assumait l'exigence par des dotations](#) qu'il attribuait régulièrement aux collectivités représentant des territoires subissant des contraintes naturelles importantes comme l'enclavement ou les zones de montagne. De leur côté, les collectivités gérant un territoire dirigeaient généralement leurs efforts vers les parties connaissant le plus de difficultés, autant par exigence morale que par intérêt électoral.

La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 a bouleversé ce système pragmatique en créant un nouvel article 72-2 de la Constitution qui dispose : « La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinée à favoriser l'égalité entre les collectivités locales ». [La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse](#), et donc les inégalités, entre les différentes collectivités locales.

La loi affirmait le principe de décentralisation et celui de la libre administration des collectivités locales : il devenait très important d'affirmer que l'usage de la liberté ne doit pas développer les inégalités. C'est la raison pour laquelle, depuis lors, les mécanismes de péréquation se sont multipliés et ajoutés les uns aux autres au point de créer une grande confusion et parfois d'occulter le fait que des politiques différentes peuvent produire des résultats eux-mêmes différents. Dans une démocratie, il est légitime que la politique se fasse sur des options différentes qui peuvent varier d'un territoire à l'autre.

**Péréquation verticale.** Il faut donc distinguer, d'une part, une péréquation verticale qui est assurée par des dotations que l'Etat reverse aux collectivités locales : les mécanismes en sont d'une extrême complexité, quasiment opaques, si bien que seul l'ordinateur de la Direction des collectivités locales (DGCL) du ministère de l'Intérieur est en mesure de les calculer, sous le contrôle de Bercy.

D'autre part, s'y ajoute une péréquation horizontale. L'Etat en détermine les critères et la prélève sur certaines collectivités locales pour la reverser à d'autres. La péréquation verticale propre à l'Etat représente encore 70 % de l'ensemble des sommes redistribuées mais la péréquation horizontale entre collectivités est en forte dynamique : la part de chacun des deux systèmes tend à se rapprocher.

Chacun a compris que cette nouvelle péréquation horizontale, payée par les collectivités et en augmentation constante, permet, en fait, à l'Etat de réduire progressivement sa propre contribution et de masquer l'augmentation continue de sa dépense publique sans qu'il n'y paraisse, et l'autorise même, sans vergogne, à accuser les collectivités locales d'augmenter leurs dépenses. Le montant global de cette péréquation est arrêté chaque année par la loi de finances à la suite d'un marchandage politique pas toujours très objectif, il est ensuite prélevé et réparti entre les collectivités au prorata de leur richesse estimée.

Le principal indicateur de la richesse estimée d'une collectivité est le potentiel financier par habitant, c'est-à-dire la somme de ses ressources fiscales théoriques et des dotations reçues de l'Etat, divisée par le nombre d'habitants. La richesse d'une collectivité est largement indépendante de celle de sa population et l'on distingue 4 catégories de communes. Par exemple dans les Hauts-de-Seine : les communes riches avec une population riche (Neuilly), les communes riches avec une population pauvre (Gennevilliers), les communes pauvres avec une population riche (Sceaux), les communes pauvres avec une population pauvre (Châtenay-Malabry).

La région Ile-de-France qui produit 30 % du PIB, ne compte que 14 communes parmi les 100 communes les plus riches de France (chiffres de 2014) et 156 parmi les 1 000 premières. Le département des Hauts-de-Seine n'en compte qu'une seule parmi les 100 premières et 22 parmi les 1 000.

**Rénovation urbaine.** La péréquation s'opère sur la base territoriale des régions, des départements et des communes. La métropole du Grand Paris, les 21 autres métropoles et toutes les intercommunalités ne sont pas soumises à la péréquation, même si elles ont souvent des pratiques volontaires et consensuelles en leur sein. Toutes les collectivités pratiquent une forme de solidarité volontaire : le département des Hauts-de-Seine est la collectivité reconnue pour avoir, depuis toujours, mis en œuvre

les plus importants investissements de rénovation urbaine, il apporte une forte contribution volontaire à la construction des tramways, alors que ce n'est pas de sa compétence.

Les Yvelines et les Hauts-de-Seine apportent 350 millions d'euros à la construction d'Eole qui est pourtant de la compétence exclusive de l'Etat, réalisent des équipements autoroutiers... La ville de Paris et les Hauts-de-Seine apportent au [Syndicat des transports parisiens \(STIF devenu Ile-de-France Mobilités\)](#) une contribution beaucoup plus élevée que celle des autres départements. Bref la péréquation et la solidarité se sont nichées partout au long de l'histoire : rebâtir un nouveau système est un exercice long, délicat et périlleux.

La création de nouvelles structures territoriales et la suppression d'anciennes supposent de trouver de nouveaux équilibres dans des centaines de compétences et procédures. S'y ajoute le respect du principe constitutionnel de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales : tout ne peut pas se résoudre par des dotations de l'Etat. Le président de la République a raison de repousser régulièrement les propositions simplistes d'une administration qui n'a pas su gérer [le Grand Paris Express](#) et qui ne paraît capable que d'augmenter une confusion déjà élevée. Une seule solution raisonnable : conforter ce qui marche et supprimer ce qui est inutile et ne marche pas.

[Patrick Devedjian](#)

## LE PARISIEN – 15/02/2018

### **2 Ile-de-France : un pas de plus vers la fin du ticket de métro**



Le smartphone peut faire biper une borne Navigo grâce à la solution de Wizway. Cette solution devrait être lancée en 2019.

**Ile-de-France Mobilités a voté ce mercredi une nouvelle étape de son plan pour instaurer des nouveaux titres de transports (smartphones, cartes...). L'objectif reste de faire disparaître le ticket de métro à partir de 2021.**

A quoi ressemblera le titre de transport du futur ? Depuis bientôt deux ans, Ile-de-France Mobilités (IDFM, ex-Stif) travaille sur le sujet. Une chose semble acquise : le bon vieux ticket de métro a fait son temps. Valérie Pécresse, présidente LR de la région et de IDFM, a l'objectif de [supprimer ce ticket à l'horizon 2021](#). Plusieurs solutions sont à l'étude pour le remplacer. Ce mercredi, les élus de l'autorité organisatrice des transports ont voté une nouvelle étape de ce « plan de modernisation de la billetterie ».

Il prévoit notamment la création d'une « carte anonyme », un nom provisoire pour désigner un support qui remplacera les tickets magnétiques pour les voyageurs occasionnels. Une carte qui agira comme un passe Navigo, et qu'il faudra charger d'un ticket T+, d'un carnet de tickets, d'un billet Orlybus ou Roissybus, etc... Un peu comme les « Oyster Card » de Londres.

Fini aussi l'introduction du ticket dans le valideur : l'avantage, c'est que cette carte permettra la validation sans contact, qu'elle sera rechargeable, et qu'elle pourra s'acquérir sans abonnement. Reste à savoir à quel coût. Pierre Serne, administrateur (EELV) a déposé un amendement pour qu'elle soit gratuite, mais il a été refusé. «IDFM nous a répondu que les tarifs seraient discutés en juin », explique-t-

il. Il est prévu que ces cartes entrent en service en 2019, pour habituer progressivement les usagers et permettre l'arrêt des tickets en 2021. D'ici là, la SNCF, notamment, devra mettre à niveau les valideurs dans ses gares.

### **Paiement sur smartphone**

Autre avancée votée ce mercredi : [le paiement sur smartphone approche](#). Grâce à la technologie NFC, la puce de votre téléphone portable pourra bientôt vous ouvrir les portiques des gares et stations de métro. IDFM a passé des marchés avec plusieurs entreprises, dont Wizway Solutions, Gemalto et Dejamobile, pour utiliser cette technologie.

Il s'agit désormais d'autoriser IDFM à «louer » auprès des opérateurs téléphoniques des espaces sur les cartes SIM de leurs clients. Dès 2019, environ 900 000 personnes en Ile-de-France pourraient bénéficier de cette technologie, et près de 3 millions à moyen terme. Une expérimentation du paiement et de la validation par smartphone serait possible dès cette année. Le coût de ce service pour IDFM serait de 6 M€ d'abonnement pour 2019-2021. Le prix de la modernité.

**Jean-Gabriel Bontinck**

## **LE PARISIEN – 15/02/2018**

### **3 Les prévisions de trafic pour la journée de grève du 15 février en Ile-de-France**



#### **La grève des cheminots va affecter trois lignes de RER et trois lignes de Transilien**

Reportée d'une semaine en raison de l'épisode neigeux qui s'était abattu sur la France, c'est aujourd'hui qu'a lieu la grève des cheminots SNCF, qui entendent ainsi s'opposer à l'ouverture du transport ferroviaire à la concurrence. Un mouvement qui aura des conséquences sur le trafic de plusieurs lignes de RER et Transilien le 15 février.

Sur le **RER C**, la **ligne N** et la **ligne U**, seulement un train sur deux circulera. Idem pour les lignes TER et Intercités rattachés à la gare Montparnasse.

Sur le **RER E**, il faudra compter avec 20 trains supprimés sur l'axe Chelles en dehors des heures de pointe, et 26 trains supprimés sur la journée sur l'axe Villiers-Plessis-Tréville. L'axe Tournan n'est lui pas impacté.

Sur la **ligne P**, des trains supprimés entre 9 h 30 et 16 h 30 sur presque toutes les branches, à l'exception des axes Meaux-La-Ferté-Milon et Esbly-Crécy. Il y aura six trains supprimés sur les axes Coulommiers, Château-Thierry, quatre sur l'axe Provins et deouze sur l'axe Meaux.

Sur le **RER D**, les perturbations se concentreront sur le sud de la ligne. Aucun train ne roulera entre Corbeil et Juvisy, via Ris-Orangis, et il n'y aura que deux trains par heure entre Melun et Corbeil. Enfin, le trafic est annoncé perturbé entre Melun et Juvisy.

#### 4 Le salon Viva Tech veut rivaliser avec le CES de Las Vegas



Ministère des Affaires étrangères, Paris (VIIe), mercredi.

Les organisateurs ont annoncé le programme du salon de l'innovation Viva Tech prévu fin mai à Paris.

**La troisième édition de cet événement parisien dédié aux start-up et aux nouvelles technologies, qui se tiendra du 24 au 26 mai, joue la carte de l'ouverture à l'international et au grand public.**

Des robotshumanoïdes qui se dandinent sous les ors de la République. Pour souligner son expansion internationale, les organisateurs du [salon Viva Technology](#) (Publicis et le groupe « les Echos » - « le Parisien » - « Aujourd'hui en France ») ont détaillé mercredi le programme du troisième rendez-vous mondial des start-up et de l'innovation dans le cadre luxueux du ministère des Affaires étrangères. Leur référence : [le salon CES de l'électronique de Las Vegas](#) et ses 51 éditions, « sans le singer, pour devenir tout aussi incontournable », explique Maxime Baffert, codirecteur avec Julie Ranty de Viva Tech.

**Un lieu d'échanges pour faire des affaires.** De grandes entreprises comme la Poste, BNP Paribas, Orange ou Google seront présentes. « C'est un événement au service de 1 000 start-up d'une centaine de pays sélectionnées en amont et peuvent ensuite intégrer les incubateurs des grands groupes, trouver leurs clients ou des financements », souligne Julie Ranty. En tout, 6 000 jeunes pousses, dont 40 % d'internationales, avaient animé la précédente édition. Et rencontré les 1 400 investisseurs présents.

**Un carrefour international.** Avec le but d'en faire le premier événement européen dédié à l'innovation, les équipes de Viva Tech ont convié plus d'une dizaine de pays (Corée, Maroc, Israël ou Russie) à venir présenter leurs jeunes pousses. Et, pour la première fois, un espace baptisé Afric@tech accueillera 100 entreprises du continent africain.

**Un aimant pour le grand public.** Contrairement au CES, réservé aux professionnels, ce 3<sup>e</sup> Viva Tech tentera de battre [son record de visiteurs](#) — 68 000 en 2017 — en attirant un public familial et de passionnés avec un spectacle de robots et de drones, des combats de robots et un espace dédié à la réalité virtuelle permettant de visiter une pyramide, un tournoi d'eSport, une compétition de jeux vidéo et la possibilité de monter à bord de véhicules autonomes.

**Des conférences avec des poids lourds du secteur.** Environ 300 intervenants sont annoncés aux conférences et aux tables rondes sur l'intelligence artificielle ou l'homme augmenté, tels Ginni Rometty, PDG d'IBM, Chuck Robbins, PDG de Cisco, ou encore Bill McDermott, patron des logiciels de gestion SAP.

*Viva Tech, du 24 au 26 mai (journée grand public le 26 de 9 heures à 18 heures) parc des Expositions de la porte de Versailles (Paris, XV<sup>e</sup>).*

**Damien Licata Caruso**

LE FIGARO – 15/02/2018

**5 Formation : les partenaires sociaux divisés sur le financement**

**Les négociations entrent dans la dernière ligne droite. L'objectif est de trouver un compromis vendredi.**

La pression monte sur les partenaires sociaux pour boucler la négociation sur la [réforme de la formation professionnelle](#) en temps et en heure, ce vendredi. Réunis au Medef mercredi, ils sont entrés dans le dur en abordant l'épineux dossier du financement. Et sans surprise, les syndicats ont critiqué les propositions formulées par le patronat dans un projet d'accord. «Quand on dit avoir des ambitions, il vaut mieux avoir les moyens de ses ambitions. Or, on reste sur notre faim», a lancé Maxime Dumont, de la CFTC. «Le financement était le nœud dur de la discussion», a confirmé Yves Ricordeau, représentant de la CFDT. Un compromis semble toutefois possible, selon Michel Beaugas de FO, qui estime que «rien n'est perdu à ce jour et que l'ensemble du texte peut trouver un équilibre vendredi».

Une réunion supplémentaire est néanmoins envisagée la semaine prochaine, mercredi. Mais il ne sera guère possible d'aller plus loin car le calendrier est serré: le gouvernement a prévu de présenter, en avril, un projet de loi englobant cette réforme, celle de l'apprentissage et la refonte de l'assurance-chômage.

Concrètement, le patronat refuse de mettre davantage la main à la poche qu'aujourd'hui pour financer la formation, critiquent les syndicats. Dans son projet d'accord, il propose ainsi de fixer la contribution unique à la formation à 1,68 % de la masse salariale pour les entreprises de 11 salariés et plus, et à 1,23 % pour celles qui comprennent jusqu'à 10 salariés. Sauf que cette contribution unique devra inclure la taxe dédiée à l'alternance fixée, globalement, à 0,85 %. Mais aussi le prélèvement annuel pouvant atteindre 0,3 % de la masse salariale - soit 1,5 milliard d'euros - pour le financement de la formation des chômeurs, voulu par le gouvernement. L'argent restant serait alors dédié à la formation professionnelle des salariés.

Et pour les syndicats, c'est très clair: le compte n'y est pas. «Il faut trouver un moyen de consacrer 0,4 % de la contribution à la formation des salariés (via le compte personnel de formation) et assurer aussi un financement de l'accompagnement» des personnes en formation, explique Yves Ricordeau. Une solution serait alors de jouer à la baisse sur le prélèvement dédié à la formation des chômeurs. Sinon, «il faudra revoir à la hausse le taux de cette contribution unique», avertit le représentant de la CFDT. «On est dans la phase d'ajustement», tempère Florence Poivey, du Medef.

Le texte sur la table vise également à rénover le compte personnel de formation qui est peu lisible et donc peu utilisé par les salariés, tout en améliorant l'accompagnement des personnes en formation et en simplifiant la gouvernance du système.

[Manon Malhère](#)

LA TRIBUNE – 15/02/2018

## **6 Lutte contre les emplois précaires : le patronat veut tendre la main aux syndicats**



Contrairement aux syndicats, le patronat proposait jusqu'à présent de renvoyer la question des emplois précaires à la négociation dans les quatre secteurs les plus gourmands en contrats de moins d'un mois, à savoir: l'intérim, le spectacle, l'hébergement-restauration et l'hébergement médico-social.

**Alors qu'une ultime séance de négociation doit avoir lieu ce jeudi après-midi concernant l'assurance chômage, les trois organisations patronales ont proposé un nouveau projet d'accord aux syndicats. Le texte prévoit d'inviter l'ensemble des branches (et non plus seulement les quatre secteurs les plus usagers des contrats de moins d'un mois) à ouvrir les négociations. Objectif de la démarche ? Réduire l'emploi précaire, qui coûte cher à l'assurance chômage.**

Le patronat a fait jeudi un geste en direction des syndicats, en proposant -en amont de l'ultime séance de négociation sur l'assurance chômage- d'inviter l'ensemble des branches professionnelles à se saisir de la question de la lutte contre la précarité.

Les trois organisations patronales (Medef, CPME et U2P) ont transmis un nouveau projet d'accord aux syndicats, quelques heures avant le dernier round qui se tiendra à partir de 14h, ce jeudi, au siège du Medef.

Pour réduire l'emploi précaire, qui coûte cher à l'assurance chômage, le patronat proposait jusqu'à présent de renvoyer la question à la négociation dans les quatre secteurs les plus gourmands en contrats de moins d'un mois, à savoir: l'intérim, le spectacle, l'hébergement-restauration et l'hébergement médico-social. Il était jusque-là resté sourd aux demandes des syndicats d'étendre la mesure à d'autres secteurs.

Ce n'est plus le cas dans son dernier projet, qui prévoit d'"inviter l'ensemble des autres branches" à "ouvrir des négociations" sur le sujet.

### **Le patronat appelle les employeurs publics à prendre leurs responsabilités**

En revanche, le texte patronal ne prévoit toujours pas de sanctions pour les branches qui ne se saisiraient pas, ou insuffisamment, du sujet. Les syndicats ont pourtant fait de ces sanctions une condition *sine qua non* à un éventuel accord.

Plus anecdotique, les organisations patronales envoient une pique aux "employeurs publics", qui ne relèvent pas de l'Unédic, sur le sujet de la précarité. Elles les appellent à prendre "toute leur part", "en réduisant les situations de précarité des agents qu'ils emploient".

Le patronat apporte également une modification à son projet concernant l'indemnisation chômage des salariés qui démissionnent en vue d'une reconversion professionnelle.

### **Le patronat, favorable à une "gouvernance renouvelée", réunissant Etat et partenaires sociaux**

L'attestation du "*caractère réel et sérieux*" du projet ne serait plus délivrée par l'opérateur en charge du conseil en évolution professionnel (CEP), mais par une "*instance ad hoc*". Celle-ci serait également "*indépendante*" de Pôle emploi.

Sur la gouvernance de l'assurance chômage, le patronat plaide toujours pour que la "*négociation paritaire*" continue de "*définir en toute autonomie les règles d'indemnisation et le niveau de ressources nécessaires*" au régime.

Mais le patronat se prononce désormais pour une "*gouvernance renouvelée*", qui "*pourrait s'organiser autour d'une conférence pour l'emploi*" réunissant Etat et partenaires sociaux, qui fixerait des "*objectifs communs au régime de solidarité*", c'est-à-dire les minima sociaux, "*et au régime assurantiel*", c'est-à-dire l'assurance chômage, "*dans une logique d'articulation améliorée*".

## L'OPINION – 15/02/2018

### 7 Les Français ont une mauvaise image des organisations patronales



Jacques Chanut

#### **L'Opinion dévoile les résultats d'un sondage réalisé par l'institut Harris Interactive pour le compte de la Fédération Française du Bâtiment**

Un colloque sur « le financement des organisations patronales : vers un syndicalisme indépendant », organisé par la FFB, se tient ce jeudi 15 février. Y participeront Pierre Gattaz (Medef), François Asselin (CPME), Jacques Chanut (FFB) et plusieurs membres du patronat et des syndicats. L'occasion d'aborder un sujet sensible sur lequel les Français ont des idées bien tranchées.

Il est rare que l'on interroge les Français sur le patronat. C'est ce qu'ont fait la fédération française du Bâtiment et l'institut Harris Interactive, à l'occasion d'un colloque sur « le financement des organisations patronales : vers un syndicalisme indépendant », organisé par la FFB qui se tient jeudi 15 février. Et les résultats de cette étude que l'Opinion dévoile en avant-première sont riches d'enseignement.

Tout d'abord, on mesure combien l'image des organisations patronales, (les syndicats d'employeurs) est mauvaise. Plus de 71 % des personnes sondées ont un jugement négatif à leur égard. Les mots qui y sont associés spontanément sont « le profit » (au détriment des salariés), dont l'incarnation est [surtout représentée par le Medef](#). Pour la majorité des répondants, en effet, les organisations patronales sont surtout le fait de grandes entreprises.

Les plus critiques sont les plus de 35 ans ou encore les sympathisants de gauche. A contrario, les indépendants, les chefs d'entreprise, mais aussi les personnes plus proches des Républicains en ont plutôt une bonne image, tout comme les plus jeunes, ce qui peut paraître surprenant. Cela peut s'expliquer par un rapport à l'entrepreneuriat qui s'améliore en France avec de plus en plus de jeunes qui se rêvent entrepreneurs.

Pour autant, [les syndicats de salariés](#) n'ont pas de quoi fanfaronner car si l'opinion des Français sur eux est un peu meilleure que pour les organisations patronales, elle reste globalement très mauvaise.

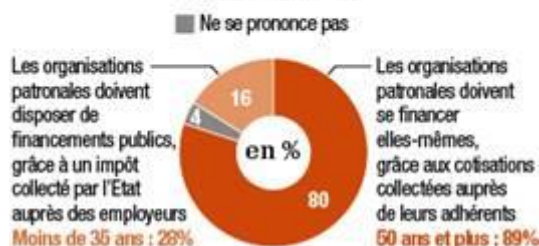


En réalité, les Français ne connaissent pas bien le rôle des organisations – 55 % avouent ne pas savoir, ou avoir seulement quelques connaissances —, ni leur objectif. A première vue, ils les jugent, à une courte majorité, utiles au fonctionnement des institutions. Ils sont beaucoup plus sévères en revanche sur leur capacité à faire de bonnes propositions pour améliorer l'économie française. A peine 3 Français sur 10 leur font confiance en la matière.

Surtout, la grande majorité des sondés (77 %) estiment que ces organisations ont suffisamment de financement. Un résultat sans appel : 80 % des Français estiment que les organisations patronales doivent se financer elles-mêmes, grâce aux cotisations collectées. Et même lorsqu'on leur évoque l'existence d'un fonds pour le financement du dialogue social, créé en 2015, 8 sur 10 restent favorables à une évolution vers plus d'autofinancement des organisations patronales. A peine 16 % estiment que le patronat doit fonctionner grâce à un impôt collecté par l'Etat auprès des employeurs.

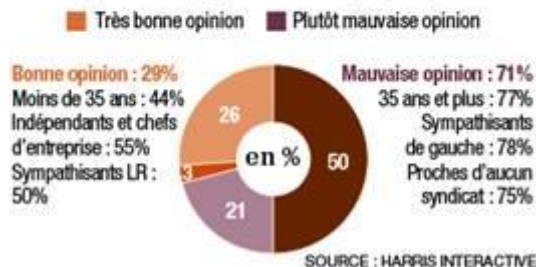
### Le mode de financement des organisations patronales

Voici deux affirmations concernant le principe de financement pour les organisations patronales françaises : laquelle se rapproche le plus de votre opinion ?



### Connaissance et image des organisations patronales

De façon générale, avez-vous une bonne ou une mauvaise opinion concernant les organisations patronales (syndicats d'employeurs) ?



**Au cœur de la campagne.** Ces sujets seront au cœur de la campagne pour [la succession de Pierre Gattaz](#). Le président sortant s'était engagé, au cours de son mandat, à privilégier un syndicalisme de services, dans lequel les seules cotisations feraient vivre le Medef. Mais force est de constater que le bilan s'avère décevant. Pierre Gattaz n'a pas fait beaucoup bouger les lignes. Les candidats à sa succession promettent tous de se pencher sur ce sujet explosif. On se souvient de l'émoi suscité par les révélations de la caisse noire d'Union des Industries et métiers de la métallurgie (UIMM), mais aussi du sort réservé au rapport du député centriste [Nicolas Perruchot](#) qui traitait de ce dossier sensible. Il n'avait pu être publié en 2011, et avait été tout bonnement enterré.

Déjà candidat en 2013 et actuel vice-président délégué chargé de l'économie Geoffroy Roux de Bézieux expliquait ainsi au Figaro que « l'objectif doit être, à terme, que le Medef vive à 100 % des cotisations volontaires des entreprises adhérentes, qu'elles soient directes ou indirectes, contre 70 % aujourd'hui. Cela renforcera notre légitimité ». Même volonté affichée pour [Frédéric Motte, président du Medef des Hauts-de-France, traditionnellement influent, ou encore Patrick Martin, l'autre « régional » de ces élections, patron du MEDEF Auvergne Rhône-Alpes.](#)

Enfin, le dernier candidat déclaré, [Jean-Charles Simon](#), – ancien directeur du syndicat patronal du temps de Laurence Parisot —, va encore plus loin. Il tient à ce que les organismes paritaires ne contribuent

plus, « d'aucune façon, à l'activité des partenaires sociaux en nature (par exemple sous forme de détachement de personnel), ni ne puissent recourir à leurs services ou à ceux de structures qui en dépendent, par exemple, sous forme d'abonnements à des publications, de publicité sur leurs supports, de soutien divers et variés à leurs manifestations, ou de toute autre activité ». Quant à Alexandre Saubot, le président de l'UIMM, également vice-président du Medef, et patron du pôle social, [dont la candidature ne saurait tarder](#), il ne s'est pas encore exprimé sur ce sujet.

[Fanny Guinochet](#)

## LES ECHOS – 15/02/2018

### 8 Loi Pacte : les pistes envisagées pour faire grandir les PME



**Assouplissement des seuils sociaux, simplification de la transmission, sanctions en cas de non-respect des délais de paiement, actionnariat salarié étendu... Les pistes pour faire des PME de futures ETI satisfont à moitié les patrons.**

Faire des PME fragiles des ETI aux reins solides. La future loi Pacte (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), annoncée par Bruno Le Maire en octobre 2017, et qui sera présentée en Conseil des ministres le 18 avril, entend corriger un des blocages persistants du tissu français. A savoir la faible taille des entreprises tricolores.

Les 31 mesures dessinées par la douzaine de parlementaires et de chefs d'entreprise, et retenues par l'exécutif, ont été soumises à l'avis des Français jusqu'à la semaine dernière. En trois semaines, 12.800 contributions ont été apportées pour enrayer ce cercle vicieux bien connu.

Le dernier rapport de l'Institut Montaigne, publié le mois dernier [« ETI : taille intermédiaire, gros potentiel »](#), en a rappelé les chiffres. La France ne compte que 5.300 ETI (0,2 % du nombre total d'entreprises), contre 12.500 en Allemagne, 10.500 en Grande-Bretagne ou 8.000 en Italie. Or ce sont elles qui tirent la croissance.

#### **Seuils sociaux**

Le « *patchwork de mesures* », comme le qualifie un patron, remet sur la table la question des seuils sociaux. Ces franchissements, qui concernent notamment le [passage à 11, 20 ou 50 salariés](#), entraînent une [série d'obligations](#) (création d'un comité d'entreprise, prime de participation, etc.) et le [paiement de certaines taxes](#) (versement transport...).

#### **Délai pour se mettre en règle**

Leur suppression est réclamée depuis des années par les milieux patronaux, Medef et CPME en tête, qui arguent de leur effet néfaste sur le développement des entreprises. Dans le texte actuel, il est question de les « *alléger* » et de les « *simplifier* », mais en le faisant « *hors Code du travail* ». Il serait envisagé de laisser un certain délai aux patrons pour se mettre en règle. « *Cela ne va pas assez loin, il faut purement casser le seuil des 50 et le doubler pour passer à 100 car c'est un blocage pour croître* »,

estime Jean-Eudes du Mesnil, secrétaire de la CPME. L'Institut Montaigne préconise, lui, la création d'un « *passerport croissance* », qui consiste, au moment du franchissement du seuil, à figer pour une durée de cinq ans la situation sociale, fiscale et administrative de l'entreprise.

D'autres pistes entendent muscler les PME. L'obligation de la puissance publique de régler 20 % de sa commande, au lieu de 5 % aujourd'hui, au moment de la signature de contrat avec des PME, doit permettre d'améliorer leur trésorerie et d'accéder à de nouveaux contrats. Le renforcement des sanctions en cas de dépassement des [délais de paiement](#) doit aussi jouer en faveur de leur trésorerie.

### **Faciliter la transmission**

La transmission des entreprises est un autre enjeu. Rien qu'en Ile-de-France, 32 % des entreprises sont dirigées par des patrons de plus de 55 ans selon la CCI régionale. Dans les mesures phares, le [pacte Dutreil](#), qui permet de réduire de 75 % les droits de succession lors de la transmission d'une entreprise familiale, sous réserve de certaines conditions, devrait être assoupli. Bercy a notamment proposé de supprimer l'obligation de confier les rênes de l'entreprise à l'un des héritiers ou que l'un des signataires du pacte soit membre de la direction.

### **Développer l'actionnariat salarié**

Pour simplifier la reprise, la CPME propose un « *délai de mise en conformité* » de six mois pour que le reprenneur ait le temps de mettre l'entreprise en règle. Les représentants patronaux regrettent de ne pas voir l'exécutif revenir sur l'obligation d'informer les salariés en cas de cession. « *C'est un frein à la fluidité de la revente, qui casse la confidentialité et oblige à un protocole très lourd* » estime également Laurent Benoudiz, président de l'ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France.

Le développement de l'[actionnariat salarié](#), de l'intéressement et de la participation, autre axe fort du projet de loi, inquiète aussi. La participation, qui consiste à reverser aux salariés une partie des bénéfices, est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés. L'idée de l'exécutif est de l'étendre aux plus petites. « *Ces dernières ont des résultats fragiles, baisser le seuil d'obligation n'est pas une bonne idée* », défend Jean-Eudes du Mesnil. Le Medef est sur la même ligne, Pierre Gattaz arguant que « *la richesse doit d'abord être créée* ». Une autre piste est d'abaisser le forfait social.

Pour les aider à grandir à l'international, le prérapport évoque la création d'un guichet unique à l'exportation. Une idée pas vraiment nouvelle.

[Marion KINDERMANS](#)

## **LES ECHOS – 15/02/2018**

### **9 Trois dispositifs chargés de transformer les PME en ETI**



**Bpifrance, mais aussi le Medef et Pacte PME, les patrons qui veulent se faire aider pour grossir plus vite ont de plus en plus de solutions pour se faire aider.**

Le nombre d'entreprises accélérées doit doubler. Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, l'a annoncé en septembre : 4.000 entreprises devront être accompagnées par [Bpifrance](#) dans quatre ans, contre 2.000 prévues initialement. La banque publique est pionnière dans ces dispositifs d'accompagnement pour transformer des PME en ETI, mêlant diagnostics, séances de coaching, mentorat par des grands patrons et audits personnalisés. Le premier - lancé par Emmanuel Macron, alors ministre de l'Economie - a été initié en 2015.

Les soixante entreprises, clientes de la banque à l'époque, sont sorties au bout de 24 mois en mars 2017, avec, selon bpifrance, une hausse en moyenne de 29 % de leur [chiffre d'affaires](#) (entre 2014 et 2016), de 24 % à l'export, de 20 % des effectifs, et 60 % avaient changé leur gouvernance. « *Sur les 60 PME, 25 sont aujourd'hui devenues des ETI* », relève encore Fanny Letier, directrice exécutive [fonds propres](#) PME et accompagnement de bpifrance. Assez en tout cas pour accélérer la cadence.

### **Des entreprises mises à contribution**

Ont suivi aujourd'hui des accélérateurs par filière, comme celui de l'aéronautique lancé à l'automne, avec 60 équipementiers, et des régionaux, dans les Pays-de-la-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine. Il en faudra d'autres pour assurer la montée en puissance voulue par l'Etat. [Bpifrance](#) vise 800 entreprises accompagnées d'ici la fin 2018. Le budget global pour atteindre les 4.000 accélérées d'ici 2021 s'élève à 300 millions d'euros. Mais les entreprises mettront davantage la main à la poche. Elles devront s'acquitter de « 40.000 euros en moyenne » pour le programme, le double de la facture des premières sélectionnées.

### **Pacte PME soigne la relation avec les grands groupes**

Créée il y a dix-huit ans pour améliorer la relation des grands groupes avec leurs sous-traitants, l'association Pacte PME s'est positionnée depuis l'an dernier sur ce créneau porteur de l'accélération des PME. Son programme « Destination ETI » accompagne depuis octobre 2017, et pour une durée de douze mois, trente-cinq PME, dont un tiers issu de la filière aéronautique, un tiers issu du secteur ferroviaire et le reste d'autres industries et services.

Une première expérience du genre avait été lancée un an auparavant mais uniquement centrée sur l'aéronautique, avec trente entreprises du secteur chapeautées par Airbus, Safran et Thales. Cette fois-ci, le programme, plus large et ambitieux, est financé par JP Morgan Chase Foundation et Alstom. Il s'appuie sur l'implication de seize partenaires, dont neuf grands groupes, tels qu'Airbus, BNP Paribas, RATP ou la SNCF, l'école ESCP Europe, les réseaux Comité Richelieu ou Sport dans la ville ou encore Business France.

### **Relation avec les pairs**

Le programme - qui coûte 4.000 euros à l'année - comporte douze sessions collectives avec des experts intervenant sur l'aspect réglementaire, le management, l'international ou le digital. Mais le clou du programme reste le coaching du patron de PME par un grand groupe. La marque de fabrique de cette association créée à l'époque par Henri Lachmann (Schneider Electric) et présidée depuis fin janvier par Philippe Luscan (Sanofi). « *L'accompagnement des PME est souvent fait par des consultants, nous, nous privilégions la relation des pairs entre eux, on fait de la coconstruction* », souligne François Perret, directeur général de Pacte PME. « Destination ETI » se vante ainsi de favoriser les opportunités de dialogue « mais aussi de business ». L'an dernier, une douzaine d'entreprises aéronautiques avaient engagé des contacts d'affaires avec leur mentor.

### **Medef Accélérateur, le « Meetic du financement »**

Quatre mois après la création de son accélérateur des PME, le syndicat des patrons fait les comptes : 6.500 visites sur la plate-forme digitale Medef Accélérateur et 650 dossiers de demandes déposés. Mais, pour l'heure, un seul lauréat, la société Métalliance, qui a levé 500.000 euros auprès de la société de [crowdfunding](#) WeShareBonds.

L'entreprise de Montceaux-les-Mines (Saone-et-Loire), qui fabrique des engins spéciaux pour les tunneliers (24 millions d'euros de chiffre d'affaires), met au point un nouvel équipement. La montée en puissance de l'accélérateur sera progressive. « Nous avons 70 dossiers à l'étude, nous mobilisons plus d'un milliard de fonds » déclare Marie-Noëlle Duval, déléguée générale du Medef. La plate-forme, baptisée avec humour « le Meetic du financement des PME », met en lien des entreprises de moins de 100 millions d'euros avec des partenaires financiers.

L'idée : débloquer le financement qui manque si souvent aux petites et moyennes entreprises pour investir, se lancer à l'international, faire de la [croissance externe](#) ou développer le digital. En sollicitant s'il le faut des financements alternatifs. La plate-forme réunit aujourd'hui quatorze partenaires, dont trois dans le crowdfunding (Lendix, WeShareBonds et Credit.fr), mais aussi BNP Paribas, Lyxor (Société Générale), Eiffel Investment Group ou Siparex. Chacun des acteurs de la finance paie 10.000 euros par an pour profiter de ce nouveau vivier de clientèle.

Les PME n'étant pas obligées d'être adhérente du Medef. Le financement, en dettes ou en [equity](#), peut aller de quelques centaines de milliers d'euros à 6 millions. L'organisation patronale a investi 100.000 euros dans ce guichet

**Marion Kindermans**

## LE FIGARO – 15/02/2018

### 10 Vers une embauche record de cadres en 2018



**INFOGRAPHIE - Entre 248.000 et 271.000 recrutements de cadres sont attendus en 2018, selon l'Apec. Un record. Les pénuries de main-d'œuvre s'accroissent.**

L'emploi des cadres devrait rester au beau fixe et même [battre un nouveau record en 2018](#)! Entre 248.000 et 271.000 embauches sont en effet attendues cette année, se félicite l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) qui a publié mercredi ses prévisions de recrutements. Déjà en 2017, l'emploi dans l'encadrement avait atteint un niveau inégalé, avec 240.100 recrutements externes enregistrés, ce qui correspond à 53.800 créations nettes de postes en tenant compte des démissions, licenciements et, dans une moindre mesure, des départs à la retraite.

«[La croissance est au rendez-vous](#), tous les indicateurs économiques sont au vert, ce qui se traduit par un climat des affaires positif», explique avec optimisme le directeur général de l'Apec, [Jean-Marie Marx](#). L'Association table d'ailleurs sur une «croissance pérenne» qui pourrait ainsi permettre aux entreprises de recruter autant en 2019, puis 276.000 cadres en 2020. De quoi conforter un peu plus les cadres qui connaissent une situation de plein-emploi, avec un taux de chômage de 3,5 %, loin du taux global de 9,7 % prévalant en France.

Selon les prévisions de l'Apec qui se base sur une enquête menée auprès de 11.000 entreprises, la majorité des recrutements devrait se faire dans le secteur des services, qui pourrait à lui seul embaucher jusqu'à 196.600 cadres en 2018. Ce qui représenterait alors sept embauches sur dix sur le marché. L'emploi cadre devrait également progresser dans le secteur plus traditionnel de l'industrie, avec une hausse des recrutements qui pourrait atteindre 12 % comme en 2017. Ainsi que dans le commerce et la construction. Par métiers, les entreprises devraient continuer à recruter massivement des cadres exerçant des fonctions informatiques, de recherche et du développement ainsi que commerciales.

Cette tendance à la hausse s'observe sur tout le territoire français mais à des rythmes différents. Sans grande surprise, [la région Île-de-France devrait concentrer à elle seule près d'un recrutement sur deux cette année](#). La région Auvergne-Rhône-Alpes se positionnerait en deuxième position suivie, cette année, de l'Occitanie puis des régions Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les débutants et les seniors devraient commencer à profiter de cette forte demande de cadres sur le marché. Mais les entreprises devraient continuer à se focaliser sur les profils dont l'expérience oscille entre une et dix années d'expérience, selon l'Apec.

Si ces résultats sont particulièrement prometteurs pour les prochaines années, l'Association appelle toutefois à la vigilance. Victime de son propre succès, le marché de l'emploi des cadres est sous tension: les entreprises rencontrent de plus en plus de difficultés à recruter pour certaines activités, souligne l'association. Certains observateurs estiment même que ces besoins en main-d'œuvre non satisfaits pourraient alors avoir un effet à la baisse sur la croissance économique, en freinant l'activité des entreprises. Le marché du travail des cadres fait en fait face à un double défi quantitatif et qualitatif. «Tout le monde va devoir s'adapter à commencer par les entreprises, qui vont devoir anticiper leurs besoins», avertit Jean-Marie Marx.

L'investissement dans la formation en interne ainsi que le développement de l'alternance font partie des solutions. «Les recruteurs vont également devoir accepter des profils qui ne correspondent pas obligatoirement à leurs besoins», souligne le directeur général. L'enjeu s'annonce d'autant plus complexe que les cadres vont devoir acquérir de nouvelles compétences, numériques notamment, pour faire face à la transformation progressive des métiers...

**Thibaut Gemignani, directeur général du site de recherche d'emploi pour les cadres Cadreemploi : «Les entreprises commencent à proposer des salaires plus attractifs» //**

<http://premium.lefigaro.fr/emploi/2018/02/15/09005-20180215ARTFIG00019-les-entreprises-commencent-a-proposer-des-salaires-plus-attractifs.php>

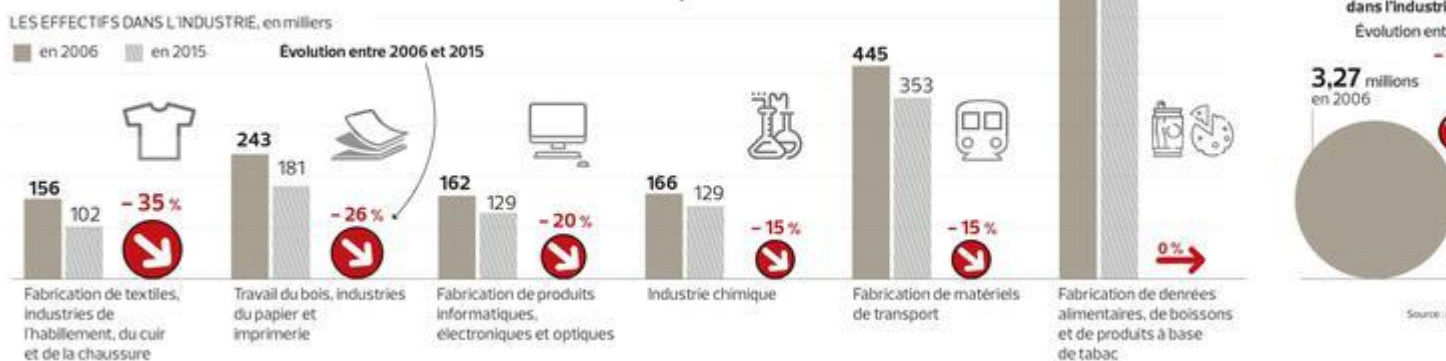
[Manon Malhère](#)

**::: ENTREPRISES**

**LE FIGARO – 15/02/2018**

## 11 L'industrie a perdu un demi-million d'emplois en 10 ans

### Les effectifs dans l'industrie ont diminué de 16% depuis 2006



**INFOGRAPHIE - Selon l'Insee, 27.300 entreprises industrielles ont disparu entre 2006 et 2015. Alors que 2017 marque un rebond, Emmanuel Macron défend la «destruction créatrice».**

L'industrie française, on le sait, est en déclin. Les chiffres publiés ce mercredi en confirment l'ampleur. Entre 2006 et 2015, [l'industrie manufacturière](#) a perdu 27.300 établissements (- 18 %) et 530.000 salariés (- 16 %). «La crise de 2008-2009 a durement touché ce secteur, déjà en repli auparavant ; cette tendance s'est poursuivie ensuite», relève l'Insee. Fin 2015, on ne décomptait ainsi plus que 123.300 entreprises et 2,7 millions de salariés dans l'industrie manufacturière. «Plusieurs causes structurelles sont généralement évoquées, notamment les gains de productivité, l'externalisation vers les services, une concurrence étrangère accrue, parfois accompagnée de délocalisations, ou encore la déformation de la demande au profit des services», indique l'Institut de la statistique.

Entre 2008 et fin 2015, la production industrielle a reculé de 15 %. Son poids dans le PIB a chuté de 2 points, à 11,2 %. Bien qu'elle demeure le deuxième secteur employeur - en 2009, le commerce lui était passé devant -, l'industrie souffre plus que les autres activités. Dans la construction, par exemple, le nombre d'établissements a diminué de 19.200 (- 9%) et le nombre de salariés de presque 100.000 (- 7%). Elle est à la peine en outre dans presque toutes ses composantes. Les baisses les plus importantes ces dix dernières années ont concerné les industries du textile, de l'habillement et du cuir: la concurrence asiatique a eu raison de 3100 établissements du secteur (- 37 %).

### Bonne santé de l'aéronautique

Suivent celles du bois-papier-imprimerie, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, la métallurgie et la fabrication de produits métalliques. Dans la fabrication de matériel de transports, [l'industrie automobile est très fortement touchée](#), notamment ses établissements de plus de 250 salariés. Le secteur agroalimentaire, lui, résiste mieux. Certaines activités très spécifiques, enfin, sont en essor, notamment la construction aéronautique et spatiale.

Enfin, l'étude montre que l'industrie est en repli dans l'ensemble du territoire, «et plus particulièrement dans le bassin parisien, le nord, l'est et le centre de la France».

La situation française est-elle périlleuse? Emmanuel Macron, devant la presse présidentielle mardi soir, a donné sa réponse: «Le fait qu'il y ait des destructions d'emplois ne doit pas conduire à une préoccupation politique. Dans la vie économique, il y a des emplois qui meurent et d'autres qui naissent. Si on se met à vouloir bloquer cette transformation, on enraye tout dans la vie économique.»

Et le chef de l'État d'insister: «Il peut y avoir du volontarisme politique - je crois dans la défense des intérêts stratégiques -, mais quand il y a des changements technologiques, il est normal que des emplois disparaissent», a-t-il souligné. Bref, déclinant sa vision de l'interventionnisme de l'État - qui ne doit pas jouer le rôle de pompier dès lors qu'une usine en danger est à la une des journaux -, Emmanuel Macron en a profité pour défendre la «destruction créatrice» à l'œuvre. In fine, cela pourrait même «recréer de l'emploi industriel», a-t-il conclu.

De fait, en 2016, les annonces d'ouverture d'usines ont compensé exactement les fermetures, avec 136 sites ouverts et autant arrêtés, selon le cabinet Trendeo. En 2017, la production manufacturière a rebondi de 4,9 % et l'industrie a cessé de détruire des emplois. Mais la situation demeure fragile - très dépendante de mesures fiscales ponctuelles et de la conjoncture internationale.

L'investissement et l'innovation dans les années à venir seront cruciaux pour le renouvellement de l'outil productif vieillissant des entreprises industrielles françaises, mais aussi pour assurer la transition vers des produits dans lesquels le numérique va prendre une place de plus en plus importante.

[Marie Visot](#)

LE FIGARO – 15/02/2018

## 12 L'industrie chimique a retrouvé le sourire en 2017



**Résolument tournés vers l'international, les chimistes viennent de vivre une belle année 2017, grâce à l'accélération de la croissance mondiale.**

La chimie, qui recrute l'essentiel de ses clients parmi les industriels, n'a pas été épargnée par les difficultés du secteur ces dernières décennies et les fermetures d'usines en série. Elle a d'ailleurs perdu 15 % de ses salariés dans l'Hexagone entre 2006 et 2015. Mais depuis, les chimistes sont revenus à meilleure fortune. Restructurés, transformés, et désormais résolument tournés vers l'international, ils viennent de vivre une belle année 2017, grâce à l'accélération de la croissance mondiale.

Ils ont même reçu un coup de pouce inattendu de la Chine. [Pékin, engagé dans un vaste plan antipollution](#), a en effet réduit la production de produits chimiques et pétrochimiques, en fermant des usines dans les villes du nord-est du pays. Avec moins de concurrence, la pression sur les prix s'est relâchée. Mieux encore, le taux d'utilisation des usines chimiques dans le monde est désormais revenu au plus haut, selon Exane AM, ce qui a permis des hausses de prix.

Ces derniers mois, les groupes ont donc été nombreux à publier des résultats encourageants, en dépit de la remontée des cours des matières premières et du pétrole.

[Arkema, le fleuron français](#), ne dévoilera le bilan financier de l'année 2017 que le 22 février, mais les chiffres déjà annoncés pour le troisième trimestre ont donné le ton. Sur ces trois mois, le groupe a engrangé une trésorerie record et affiché un bénéfice net courant en hausse de 44 %. Son PDG, Thierry Le Hénaff, poursuit la transformation du groupe vers la chimie de spécialité (adhésifs...), moins gourmande en capitaux, qui représente aujourd'hui les trois quarts de l'activité. Seule ombre au tableau, la remontée de l'euro, face aux autres devises, notamment au dollar, pénalise forcément un peu Arkema qui réalise les deux tiers de son chiffre d'affaires en Amérique du Nord et en Asie.

Le troisième trimestre avait été moins spectaculaire pour le géant belge [Solvay](#). Très implanté en France depuis qu'il a racheté Rhodia en 2011, il a déçu la Bourse en ne relevant pas ses objectifs, déjà ambitieux pourtant. Mais au deuxième trimestre, son bénéfice s'était envolé de 18 %. Il a lui aussi



beaucoup changé en quelques années. Les deux tiers des activités et la moitié de ses salariés n'étaient pas là il y a cinq ans.

Les bonnes nouvelles ne sont probablement pas terminées. Selon Exane AM, les efforts en faveur de l'environnement ouvrent de nouveaux marchés à ces groupes, bien placés notamment pour profiter de l'essor des voitures électriques et des batteries, ou susceptibles d'offrir des matières plastiques capables d'alléger le poids des véhicules, des panneaux photovoltaïques, des solutions de construction durable...

[Anne Bodescot](#)

LE FIGARO – 15/02/2018

### **13 SNCF : un rapport propose une réforme radicale de l'entreprise publique**



**Jean-Cyril Spinetta, l'ancien PDG d'Air France a mené une mission de concertation sur le système ferroviaire en déroute.**

«Ça va décoiffer!» Il y a une semaine, [Élisabeth Borne, la ministre des Transports](#), résumait ainsi la portée du rapport que Jean-Cyril Spinetta, ancien PDG d'Air France-KLM, remet officiellement ce jeudi au premier ministre. Au sommaire, des propositions pour sauver un «système ferroviaire» en faillite depuis des années. Le document aborde plusieurs sujets explosifs pour les syndicats de cheminots que Jean-Cyril Spinetta a pris soin de rencontrer un à un ces derniers jours bien que son rapport soit sur le bureau du premier ministre, comme sur celui des dirigeants de la SNCF, depuis au moins une semaine! Le gouvernement devra décider d'en reprendre ou non les propositions.

#### **La SNCF devient une société anonyme**

À l'heure actuelle, le groupe SNCF est constitué de trois établissements publics industriels et commerciaux (Épic). C'est le fruit de la réforme ferroviaire de 2014 qui a de nouveau réuni les deux branches du ferroviaire: le réseau - SNCF Réseau - et les services - SNCF Mobilités - chapeautés par un Épic de tête qui fait office de holding. À l'époque, le gouvernement Ayrault n'avait pas osé aller jusqu'à convertir la SNCF en société anonyme (SA) même si la Commission européenne avait réclamé en 2010 que la SNCF suive la même voie que La Poste. Maintenant que l'ouverture à la concurrence se rapproche, la SNCF ne peut pas conserver un avantage concurrentiel tel que les garanties illimitées apportées par l'État, c'est-à-dire des conditions de crédit plus favorables. Le statut de SA ne signifie pas privatisation. Une SA peut être détenue à 100 % par des capitaux publics comme c'est le cas avec La Poste, détenue à 73,68 % par l'État et à 26,32 % par la Caisse des dépôts. Mais Jean-Cyril Spinetta pourrait néanmoins suggérer que SNCF Mobilités ouvre son capital au privé pour affûter sa compétitivité.

#### **Le statut de cheminot disparaît à l'embauche**

Le passage de la SNCF au statut de SA permettrait, comme ce fut le cas à La Poste, d'abandonner le recrutement de cheminot «au cadre permanent» avec un régime de Sécurité sociale et de retraite spécifiques. Le recrutement de nouveaux embauchés généraliserait les emplois contractuels, en CDI ou

en CDD. Le statut de cheminot s'éteindrait au fil des départs en retraite. Le rapport devrait préconiser des mesures plus radicales pour abaisser plus les coûts sociaux de la SNCF. Les agents «au cadre permanent» pourraient voir modifier leurs conditions d'emploi comme le déroulement de carrière qui induit un alourdissement automatique - le glissement vieillesse technicité (GVT)- de la masse salariale.

### **L'ouverture à la concurrence plus vite que prévue**

L'ouverture à la concurrence des services de transport de voyageurs prévue par Bruxelles, c'est-à-dire au plus tard fin 2023 pour les TER et les Intercités et fin 2020 pour les TGV, sera anticipée. Plusieurs régions ont fait part de leur souhait de ne plus confier à la SNCF leurs TER dès 2019. Le rapport devrait préciser les conditions de transferts de personnels aux éventuels concurrents de la SNCF. Quant aux TGV dont le modèle économique a été passé au crible par la mission Spinetta, il est probable que le rapport préconisera une baisse des tarifs des «sillons», ces loyers que SNCF Réseau facture à SNCF Mobilités à chaque passage de train sur le réseau ferré. Cela stimulerait l'arrivée de concurrents sur les lignes à grande vitesse (LGV). Ils pourraient se lancer sans appel d'offres comme cela a été le cas en Italie, notamment entre Milan et Rome, où le transport aérien a été détrôné au profit du train.

### **Les «petites lignes» abandonnées aux régions**

La SNCF ne peut faire face financièrement à la maintenance de l'ensemble du réseau ferroviaire. Les lignes les moins fréquentées devraient être confiées aux régions.

### **La reprise de la dette échelonnée**

La dette de SNCF Réseau, gestionnaire de l'infrastructure qui assure la rénovation et l'entretien du réseau ferroviaire, croule sous une dette de 45 milliards d'euros. Celle-ci augmente de 3 milliards d'euros supplémentaires chaque année et la charge d'intérêt de 1,5 milliard. Les gouvernements précédents avaient promis de s'y atteler tout en repoussant l'échéance d'une reprise même partielle de cette dette. Les syndicats de la SNCF réclament un apurement depuis des années. Cette fois, la reprise de la dette par l'État est programmée et devrait être échelonnée. Mais, comme le soulignent certains observateurs, c'est déjà une dette d'État à peine cachée sous le tapis de SNCF Réseau.

[Valérie Collet](#)

**LE PARISIEN – 15/02/2018**

## **14 Transports : les VTC appelés à faire grève à partir de samedi**



A partir de samedi au moment des départs en vacances, les VTC prévoient des manifestations

**Les chauffeurs de VTC sont appelés à se mobiliser dès samedi pour demander la mise en œuvre d'un tarif minimum dans la profession.**

Les départs en vacances en région parisienne risquent d'être sérieusement perturbés ce samedi. Plusieurs syndicats et collectifs de VTC ont appelé l'ensemble [des chauffeurs de VTC](#) à une « grève illimitée » à partir de samedi pour réclamer la mise en œuvre d'un tarif minimum dans la profession.

[Elisabeth Borne](#), la ministre des Transports avait annoncé le 8 décembre [le lancement imminent](#) d'une « mission de réflexion sur la régulation du secteur », notamment sur « la réglementation du temps de conduite » et « la mise en place d'une tarification minimale ». Mais, depuis, les syndicats de l'Union des VTC ne voient pas d'avancées et regrettent l'actuel « silence gouvernemental ».

### **Appel à des «actions de blocage»**

Les VTC sont donc appelés à participer à des « actions de blocages, des manifestations et des regroupements organisés sur l'ensemble du territoire pour montrer leur détermination à obtenir une tarification leur permettant de vivre », indique le communiqué de l'Union des VTC.

Les usagers qui souhaitent se rendre à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle vont devoir prendre leurs précautions. Les syndicats ont prévu un point de rassemblement, samedi à partir de 7 heures aux abords de l'aéroport pour « une action de sensibilisation » qui aura pour effet de ralentir la circulation. Une opération escargot devrait ensuite rejoindre le ministère des Transports dans l'après-midi. Pour ne rien arranger, le trafic sur le RER B devrait être interrompu ce week-end et le suivant en raison de travaux. Ailleurs, des manifestations sont déjà prévues à Marseille, Nice ou encore Bordeaux...

Selon les chauffeurs, depuis le début de l'année, leurs charges ont augmenté notamment en raison de la fiscalité sur les carburants. L'Union des VTC réclame la mise en place d'un tarif minimum à 12 euros « net chauffeur » alors qu'elle est actuellement de 5 euros sur certaines plateformes comme [Uber](#).

## **LE PARISIEN – 15/02/2018**

### **15 Airbnb condamné dans une affaire de sous-location illégale**



Le tribunal d'instance du VI<sup>e</sup> arrondissement de Paris estime que le site a engagé sa responsabilité civile en ne respectant pas deux obligations essentielles : l'information du loueur et une durée maximum de location.

### **C'est une première. La plateforme va devoir verser plus de 8000 euros à un propriétaire parisien.**

C'est une première qui va à coup sûr faire jurisprudence. Pour la première fois en France, la justice condamne [la plate-forme Airbnb](#) pour faute dans le cadre d'une sous-location illégale. Dans un jugement en date du 6 février dernier et rendu public mercredi, le tribunal d'instance du VI<sup>e</sup> arrondissement de Paris estime que le site d'hébergement saisonnier a engagé sa responsabilité civile en ne respectant pas deux obligations essentielles : l'information du loueur (avec déclaration sur l'honneur qu'il sous-loue avec l'accord du propriétaire) et une durée maximum de location (pas plus de 120 jours par an). « C'est un KO atomique » s'est réjoui hier Me Jonathan Bellaïche, avocat d'un propriétaire victime d'une telle sous-location.

## **Près de 50 000 euros perçus de manière illicite**

Les faits remontent à 2016. C'est par hasard que ce propriétaire découvre les photos de son appartement parisien sous-loué à la nuitée sur le site d'AirBnb. Il contacte aussitôt le locataire indélicat et lui ordonne de retirer son annonce. Ce dernier refuse de le faire. Se tournant vers la plateforme, le propriétaire lui demande à son tour de supprimer l'annonce. AirBnb ne réagit pas. Après plusieurs mois de pressions, d'échanges de courriers et la mise en demeure du locataire, celui-ci est finalement assigné en justice.

Pour éviter les poursuites, le locataire s'accorde avec son propriétaire : il quitte le logement et lui transmet le relevé de ses locations émises par AirBnb contre l'assurance de ne plus être poursuivi. A la lecture des documents, le propriétaire s'aperçoit que son locataire a perçu plus de « 49 301 euros pour 119 sous-locations illicites entre le 31 mars 2016 et le 24 septembre 2017. S'il ne peut plus réclamer les sommes perçues par son locataire, il réclame alors à AirBnb Ireland, la maison mère d'AirBnb France, le remboursement des « frais de services » ponctionnés par le site sur chaque transaction, soit un peu plus de 1800 euros, et des dommages et intérêts. Au total, la plateforme a été condamnée à verser plus de 8000 euros au propriétaire.

« Non seulement AirBnb n'a pas vérifié que le locataire était en droit de louer mais il a en outre permis de louer le logement plus de 120 jours en ne supprimant pas l'annonce comme le lui réclamait le propriétaire », note Me Bellaïche, qui a déjà fait condamner pénalement les plateformes UberPop et Heetch. « Et en reconnaissant la responsabilité civile du site, le tribunal permet désormais à tout propriétaire dont le bien a été sous-loué illégalement de réclamer, dans le délai légal de 5 ans, les frais de services et donc aussi les loyers indûment perçus... Du jamais vu ! ».

### **« La société AirBnb a incontestablement manqué à ses obligations légales »**

« En définitive, la société AirBnb a incontestablement manqué à ses obligations légales et a fourni à M.X, le moyen de s'affranchir de ses obligations contractuelles sans que les agissements illicites de ce dernier soient de nature à exlure sa propre responsabilité », conclut le tribunal évoquant « une certaine mauvaise foi et peut-être (une) connivence » avec le locataire. Et chose peu commune, il ordonne l'exécution provisoire de son jugement, autrement dit son application même en cas d'appel de la part d'AirBnb.

Jusqu'à présent, Airbnb n'avait jamais été épinglé dans des affaires similaires de sous-locations. Saisie à plusieurs reprises en 2014 et 2016, [la justice avait condamnée seulement les locataires](#), rappelant qu'une sous-location n'est possible qu'avec l'assentiment expresse du propriétaire et dans le respect du prix du bail.

Contacté, AirBnb a indiqué « étudier le jugement » tout en se réservant « toute latitude sur les suites à donner ».

**Le jugement rendu par le tribunal / <http://www.leparisien.fr/economie/airbnb-condamne-dans-une-affaire-de-sous-location-illegale-14-02-2018-7559385.php>**

**Delphine Denuit et Vincent Vériér**

**LE PARISIEN – 15/02/2018**

## **16 Amazon annonce le recrutement de 2000 personnes en 2018**



Lauwin-Planque (Nord). Amazon a ouvert un entrepôt de 90 000 m².

### **La plate-forme de vente en ligne se développe encore et va embaucher 2 000 personnes cette année.**

Une semaine après s'être entendu avec le fisc français sur le montant de son redressement, Amazon annonce recruter 2 000 salariés en CDI cette année en France. La filiale française du géant américain du e-commerce compte passer de 4 000 salariés en 2016 à plus de 7 500 fin 2018. A Bretigny-sur-Orge (Essonne), notamment, l'arrivée de l'américain, qui construit son sixième centre de distribution en France, devrait entraîner [le recrutement de plusieurs centaines de salariés](#) en CDI d'ici à 2021.

« Le contexte économique général nous engage à investir davantage en France, explique Frédéric Duval, directeur France. Ces recrutements traduisent nos investissements continus pour répondre aux attentes des clients et développer notre réseau de distribution avec des livraisons rapides et fiables. » Amazon.fr cherche tout type de qualifications : préparateurs de commande, logisticiens, agents d'encadrement, informaticiens, responsables ressources humaines, ingénieurs, commerciaux... « Nos centres proches de Lille, Amiens, Chalon-sur-Saône, Montélimar, Strasbourg, Marseille, Toulouse et Lyon sont concernés », égrène le patron France.

La firme, qui revendique de 18 à 20 millions de visiteurs uniques par mois en France, s'apprête à monter en puissance. Outre son offre destinée aux entreprises (Amazon Business) lancée au début du mois, le distributeur devrait étendre son service de livraisons le jour même et bientôt lancer Alexa, son assistant intelligent, sur le marché français.

### **Les syndicats dénoncent le turn-over**

Arrivé en France en 2000, l'entreprise de Jeff Bezos lance régulièrement [des campagnes de recrutements](#) à grand renfort de communication et, mercredi, l'annonce de la direction provoquait quelques moqueries dans les rangs syndicaux. « Cela fait dix ans qu'ils disent qu'ils embauchent deux mille personnes par an et, pourtant, les effectifs restent stables. Les conditions de travail, elles, se détériorent », raille Mickaël Soulier, délégué syndical Force ouvrière qui dénonce un turn-over important, notamment en raison des accidents du travail et des horaires décalés.

« L'entreprise s'intéresse surtout à des profils de jeunes de 20 ans qui sont prêts à passer d'une tâche à l'autre, de la réception à la préparation, en passant par l'expédition », précise de son côté Alain Jéault, délégué CGT.

**Delphine Denuit et Bérangère Lepetit**

**::: SOCIÉTÉ**

**L'OPINION – 15/02/2018**

## 17 Jean-Michel Blanquer décroche son bac pol



**Révélation du gouvernement, le ministre de l'Éducation nationale est l'invité de « L'Émission Politique », sur France2. Une consécration pour celui qui était inconnu du grand public il y a quelques mois seulement**

Le ministre de l'Éducation nationale a récusé mercredi une accusation formulée par la gauche et certains syndicats selon laquelle la nouvelle formule du baccalauréat, qui s'appliquera à partir de 2021, creuserait les inégalités sociales. Le futur bac, tel que l'a présenté Jean-Michel Blanquer en conseil des ministres, sera évalué en partie via un contrôle continu, qui représentera 40 % de la note finale, et un grand oral de vingt minutes en fin de terminale.

Il avance, il avance et rien ne semble pouvoir l'arrêter. [Jean-Michel Blanquer](#), amoureux de la Colombie, mais semblant avoir fait sienne la devise du Brésil, « ordre et progrès », vient de présenter sa réforme du baccalauréat. Il ose donc s'attaquer à ce monument historique, conformément aux promesses du candidat Macron. « C'est le bon élève, il coche toutes les cases du programme du Président, juge Patrick Hetzel, député LR du Bas-Rhin. Mais il devait faire attention de ne pas se laisser prendre au tournis de la communication... »

De tous les ministres du gouvernement, c'est celui qui a été le plus vu sur la scène médiatique. Jeudi soir, consécration suprême, il est l'invité de «L'Émission Politique». « Il n'est pas très haut dans le baromètre des personnalités politiques, mais il part de loin, explique Jérôme Fourquet, directeur du département opinion de l'Ifop. Même sur un secteur porteur comme l'éducation, la visibilité ne s'acquiert pas si vite à l'époque du quinquennat où l'attrait du public se concentre sur le couple exécutif, encore plus aujourd'hui. »

**Stratégie huilée. [Jusqu'à présent, Jean-Michel Blanquer, très habile, déroule une stratégie bien huilée.](#)** Il a réussi l'exploit de ne pas faire descendre les professeurs dans la rue, malgré, selon les syndicats, « l'absence totale de dialogue social ».

En multipliant les annonces, le ministre de l'Éducation nationale donne le tournis à bien des enseignants qui ne savent pas très bien à quelle sauce ils pourraient être mangés. « Il est rare d'avoir un ministre de l'Éducation avec des idées claires qui structurent sa pensée et qui les met en pratique avec pragmatisme », estime pour sa part Jean-Pierre Chevènement.

Seul petit bémol à ce parcours, la contestation montante sur la fermeture des classes en zones rurales qui serait nécessaire pour dégager des professeurs pour enseigner dans les classes de CP dédoublées en zones d'éducation prioritaire. Guillaume Peltier, député LR du Loir-et-Cher, qui a posé le 7 février une question sur ce sujet, juge que « c'est la première fois que Blanquer était piqué et tendu ». Le ministre est autoritaire et n'aime pas la contradiction. S'il veut compléter sa panoplie d'homme politique, il va falloir qu'il s'y fasse.

«Jeu des sept Blanquer»: qui est vraiment le ministre de l'Education nationale? //

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/jeu-sept-blanquer-qui-est-vraiment-ministre-l-education-nationale-143319>

Le baccalauréat façon Blanquer: liberté, égalité, simplicité? //

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/baccalaureat-facon-blanquer-liberte-egalite-simplicité-143360>

[Irène Inchauspé](#)

LE MONDE – 15/02/2018

## 18 Des magistrats critiquent la méthode Belloubet



Plusieurs syndicats appellent à une journée de mobilisation, jeudi 15 février, « pour une justice de qualité ».

La dernière fois que les deux frères ennemis du syndicalisme judiciaire, l'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire) et le Syndicat de la magistrature (SM, gauche), se sont retrouvés pour dénoncer ensemble l'exécutif, c'était en 2011, quand Nicolas Sarkozy, alors président de la République, avait mis en cause les juges dans l'affaire de l'assassinat d'une jeune fille, Laëtitia Perrais.

Ils signent mercredi 14 février dans *Le Monde* une tribune contre la méthode et les pistes de réformes sur lesquelles travaille la ministre de la justice, Nicole Belloubet. Ils ont été rejoints par des organisations représentatives des greffiers (SDGF-FO), des fonctionnaires du ministère de la justice (UNSA-services judiciaires, CGT des chancelleries et services judiciaires, Fédération Interco CFDT) et des avocats (FNUJA, SAF, Conférence des bâtonniers).

La ministre risque-t-elle de se retrouver face à un front syndical reconstitué ? Pour l'heure, ces syndicats appellent à une journée de mobilisation, jeudi, « pour une justice de qualité ». Des rassemblements sont prévus devant les palais de justice afin, en particulier, de dénoncer une consultation « à marche forcée ».

### Prudent pragmatisme

Car la méthode Belloubet tranche avec celle de Christiane Taubira. Peu connue du grand public, la garde des sceaux préfère un prudent pragmatisme au lyrisme qui avait fait de la ministre de la justice des quatre premières années du mandat de François Hollande une égérie de la gauche. Parviendra-t-elle davantage que sa prédécesseure à faire bouger les montagnes ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Devant l'ampleur de la tâche, M<sup>me</sup> Taubira avait convoqué, début 2013, une vaste « conférence de consensus » dont la qualité de la production intellectuelle et scientifique avait été saluée. Mais la réforme pénale d'août 2014 et la loi pour la justice du XXI<sup>e</sup> siècle de novembre 2016, censées traduire les propositions pour rénover une justice ankylosée et décrédibilisée se sont avérées très en deçà des ambitions. Les dysfonctionnements documentés en 2013 sont toujours là.

Derrière les cinq chantiers de la justice (transformation numérique, simplification de la procédure pénale, simplification de la procédure civile, adaptation du réseau des juridictions, sens et efficacité des peines) ouverts en octobre par M<sup>me</sup> Belloubet et par le premier ministre, c'est un projet titanesque que prépare le gouvernement.

En effet, un seul et même projet de loi devrait réunir la loi de programmation de la justice, avec à la clé une hausse du budget d'environ 5 % par an sur le quinquennat, et les autres réformes pénales, civiles et d'organisation judiciaire. La chancellerie devrait soumettre début mars le projet de loi au Conseil d'Etat avant un passage en conseil des ministres en avril et un vote au Parlement avant la trêve estivale. Et c'est compter sans le plan pénitentiaire de construction de prisons que le président de la République doit annoncer dans les prochaines semaines.

## Deux dangers

« *La garde des sceaux a raison de mener de front toutes les réformes, car tout est imbriqué, affirme un des membres du Conseil supérieur de la magistrature. Modifier la procédure civile d'un côté, la carte judiciaire de l'autre, la procédure pénale par une loi séparée et ouvrir le chantier de la numérisation avec un horizon de temps différent aurait produit des incohérences.* »

Cependant, deux principaux dangers guettent Nicole Belloubet, parvenue à calmer in extremis la colère des surveillants qui a embrasé les prisons en janvier. D'abord, à vouloir aller vite, certains arbitrages risquent d'être décidés à coups de serpe.

Surtout, le risque d'exécution est à prendre au sérieux. Alors que toutes les transformations de la justice se retrouvent soumises à la réussite du chantier de la numérisation, « *le cœur du réacteur* » selon la ministre, l'inquiétude est légitime.

La chancellerie n'a pas fait la démonstration depuis quinze ans de sa capacité à mener des chantiers logiciels et informatiques. Si le service d'accueil unique du justiciable, promis jusque dans le plus petit tribunal de France, afin que chacun puisse intenter une action en justice ou suivre sa procédure en ligne, même si elle se déroule dans un autre ressort, ne fonctionne pas, alors le discours sur le maintien d'une justice de proximité sonnera creux, tandis que certains contentieux seront rapatriés vers le principal tribunal judiciaire du département ou la cour d'appel régionale.

## Les avocats se mobilisent

Sur le fond, Katia Dubreuil, présidente du SM, s'inquiète par exemple de la « *logique de gestion de flux qui transparait* », un terme assumé à la chancellerie. Avec Virginie Duval, présidente de l'USM, elles voient dans la proposition de rendre obligatoire l'avocat pour les contentieux de plus de 5 000 euros, une mesure destinée à décourager le recours à la justice de ceux qui ne bénéficient pas de l'aide juridictionnelle. De même, l'exécution provisoire des jugements civils, le fait, par exemple, de devoir payer immédiatement les sommes dues à la partie adverse, limiterait l'intérêt de faire appel.

Malgré la promesse, réitérée mardi 13 février à l'Assemblée nationale, par la ministre, de « *ne fermer aucune juridiction* », les avocats se mobilisent, craignant pour le « *maillage territorial* ». Le futur tribunal de proximité, qui réunira les compétences du tribunal d'instance et certaines aujourd'hui dévolues au tribunal de grande instance, fait craindre au contraire à quelques-uns qu'il soit un outil pour aspirer l'activité judiciaire vers les métropoles.

Pour l'heure, la ministre, l'ensemble de son cabinet et les directeurs d'administration centrale mènent tambour battant, depuis le début du mois de février, des réunions de concertation avec les professions concernées, demandant à chacun sa « *ligne rouge* ». Les arbitrages ne seront arrêtés qu'à la fin du mois.

Par [Jean-Baptiste Jacquin](#)



LE PARISIEN – 15/02/2018

## **19 Service obligatoire : un mode d'emploi et des questions**



**Après les couacs des ministres, Emmanuel Macron a confirmé que « son » service sera universel et obligatoire.**

Depuis que le candidat Emmanuel Macron a lancé l'idée d'un « service national universel » durant la campagne présidentielle, les questions sur son contenu et ses modalités n'ont cessé de se poser. Certains allant même jusqu'à imaginer un retour au bon vieux service militaire d'antan, avec ses marches au pas et ses corvées de patates, supprimé par le président Chirac en 1996.

Il est vrai que la confusion a été entretenue par les membres du gouvernement eux-mêmes. Pour preuve, vendredi dernier, la ministre des Armées Florence Parly affirmait que ce service ne serait « probablement pas obligatoire » mais sur la base du volontariat... Avant que son collègue de l'Intérieur [Gérard Collomb ne la contredise trois jours plus tard](#). A l'arrivée, un imbroglio des plus indigestes...

### **Une durée de «trois à six mois»**

Résultat, mardi soir, devant les journalistes de la presse présidentielle, Emmanuel Macron a ironisé : « Je ne peux pas vous en vouloir, parce que je n'ai pas eu le sentiment que l'on ait voulu donner de la clarté à l'idée que je m'en fais ». Et le chef de l'Etat, qui est aussi chef des armées, de préciser une bonne fois les choses. « Nous créerons un service militaire obligatoire et universel d'un mois », promettait-il [dans son programme](#).

[Mardi, il a réitéré le caractère obligatoire et universel - donc filles et garçons](#) - mais il n'a pas dévoilé le déroulé de ce service. Et pour cause, « une commission est installée pour travailler techniquement et fera ses propositions », a indiqué Macron. Restent des questions en suspens.

**Qui sera concerné ?** En 2017, la journée de défense et de citoyenneté (JDC), seule obligation à laquelle doivent se soumettre aujourd'hui les jeunes avant l'âge de 18 ans, a rassemblé 782 000 adolescent(e) s. C'est donc ce même public, soit toute même classe d'âge - entre 600 000 et 800 000 selon des sources militaires - qui sera concerné. A quel âge cette entrée sous les drapeaux ? « Dans les trois ans suivant la majorité », préconisait le candidat Macron.

**Quelle durée ?** La promesse de campagne portait sur un service d'un mois. Léger changement de pied, hier, le président a évoqué une durée de « trois à six mois ». Mais, dit-il, « cela ne devra pas venir perturber un cycle universitaire ».

**Comment ?** [Un rapport parlementaire publié mardi](#) propose plusieurs pistes, éclatant notamment ce service en plusieurs phases. Dès le collège, les élèves seraient sensibilisés aux questions de citoyenneté, puis dès 16 ans les lycéens suivraient un « rite de passage » en remplacement de l'actuelle JDC. « Mais rien ne dit que ces recommandations seront suivies par le chef de l'Etat, qui aura le dernier

mot, nuance-t-on à Matignon. Il y aura du civique et d'autres choses. » Sans doute militaire, mais à ce stade, tout est en pointillé.

### **Service national : ce qu'en pensent les jeunes**

**A partir de quand ?** En tout état de cause, le groupe d'experts mis en place par l'Elysée rendra ses conclusions fin avril. Et une phase d'expérimentation est prévue pour 2019. La question, dans toutes les familles, est évidemment de savoir quels seront les premiers concernés par ce service. Ceux qui ont aujourd'hui moins de 18 ans ? Ou les jeunes majeurs seront-ils aussi appelés ?

**Quel coût ?** Ce qui coûte cher, c'est l'hébergement. « Pas prohibitif » selon Macron, selon qui « l'idée n'est pas de recréer des casernements massifs pour loger pendant un an des conscrits. On peut faire œuvre d'innovation », et solliciter « les entreprises et les structures publiques ».

En clair, l'histoire du nouveau service reste à écrire. Comme le résume un officiel, « le cap est fixé par le président, mais le plan n'est même pas encore à l'état de brouillon ».

**Vidéo :** <http://www.leparisien.fr/politique/service-obligatoire-un-mode-d-emploi-et-des-questions-14-02-2018-7559571.php>

Ava Djamshidi et Henri Vernet

## **INTERNATIONAL**

LES ECHOS – 15/02/2018

### **20 Budget, institutions : Juncker appelle les Etats européens à des choix forts et rapides**



**+ VIDEO. Le président de la Commission défend le système de « tête de liste » pour désigner son successeur après les européennes de mai 2019. Il presse les Etats d'avancer les discussions sur le budget post-2020 de l'Union européenne.**

Jean-Claude Juncker, en poste depuis 2014, ne sera pas candidat à sa succession. Mais le président de la Commission européenne entend bien peser de tout son poids dans la bagarre en cours sur les modalités de désignation de celui ou celle à qui il cédera son fauteuil en 2019.

Preuve en est, le leader de l'exécutif européen, fait rare pour lui, s'est aventuré mercredi en salle de presse pour défendre les propositions de la Commission sur l'avenir des institutions européennes, dont débattront le 23 février les chefs d'Etats des 28 en sommet informel.

### **Une pierre dans le jardin de Macron**

Il a martelé son soutien au système de « têtes de liste » instauré en 2014, en vertu duquel le candidat mis en avant par le parti recueillant le plus de voix aux élections européennes (mai 2019) serait naturellement désigné ensuite président de la Commission. Il en avait lui-même bénéficié après la

victoire en 2014 du PPE (droite) et veut « *pérenniser cette approche logique et efficace : quand on se rend aux urnes, on sait ainsi qui peut être le futur président* ».

C'est une pierre jetée dans le jardin d'Emmanuel Macron et de l'essentiel des autres chefs d'Etats européens, qui veulent au contraire reprendre la main sur la nomination de ce poste hautement politique. C'est à l'opposé un soutien de poids pour le Parlement européen, où tous les partis défendent cette approche et ont prévenu le Conseil qu'ils mettraient leur veto à toute proposition de candidat qui n'aurait pas été préalablement désigné tête de liste (« Spitzenkandidat », selon le terme allemand qui s'est imposé à Bruxelles dans ce débat).

Pour tenter de convaincre, Jean-Claude Juncker modère sa proposition en s'opposant à toute automaticité : pour accéder à la présidence, le Spitzenkandidat devrait être validé par un vote du Parlement et par un vote du Conseil, « *ce qui lui donnerait une double légitimité* ».

## Listes transnationales

Les autres réformes institutionnelles défendues sont à plus long terme.

Jean-Claude Juncker a pris acte du récent rejet par le Parlement de l'idée, défendue par la France, [de réserver des sièges à des listes transnationales](#), mais il continue de défendre cette piste et appelle à en rediscuter... pour la législature suivante (2024-2029). Il a en outre de nouveau défendu l'idée de fusionner à terme les postes de président de la Commission et du Conseil, qu'il avait émise en septembre.

## Budget : « Il y a urgence »

La Commission accentue aussi la pression sur la préparation du cadre financier pluriannuel 2021-2027. « *Il y a urgence à avancer* », a insisté Jean-Claude Juncker, appelant à « *décider avant les élections européennes* » afin de « *ne pas refaire les erreurs du passé* ». Le Conseil avait alors attendu fin 2013 pour s'entendre sur l'actuel budget 2014-2020, ce qui avait, le temps de le mettre en musique, « *fait de 2014 une année perdue* », a-t-il rappelé.

L'équation est complexe : les Etats membres seront confrontés, avec le Brexit, à [la perte des 12 à 15 milliards d'euros](#) de contribution nette annuelle du Royaume-Uni mais doivent dans le même temps [financer les nouvelles priorités qu'ils ont définies](#), dans la défense et la sécurité en premier lieu. « *Les contributions nationales actuelles, soit environ 1 % du PIB, ne peuvent suffire pour investir davantage dans le contrôle des frontières ou la défense* », a prévenu le Commissaire au Budget, l'allemand Günther Oettinger.

## Payer plus pour financer la sécurité

Pour alimenter le débat, avant la présentation officielle début mai de ses recommandations, la Commission a publié mercredi un document estimant les coûts de certains projets (renforcer les garde-frontières, augmenter le nombre de bénéficiaires d'Erasmus plus, etc.), l'impact de certaines économies potentielles (sur le budget de la PAC notamment) et de nouvelles sources potentielles de revenus (système de pollueur payeur, réforme de l'impôt sur les sociétés, etc.). Autant de débats qui animeront ces prochains mois et marqueront la volonté, ou non, de l'Europe de poursuivre son approfondissement. « *S'il n'y a pas d'accord sur le cadre financier, les grands gagnants seront Erdogan, Poutine et Trump* », a conclu Günther Oettinger.

**Vidéo :** <https://www.lesechos.fr/monde/europe/0301296962392-budget-institutions-juncker-appelle-les-etats-europeens-a-des-choix-forts-et-rapides-2153687.php>

**Derek Perrotte**

## 21 Macron à l'assaut des institutions européennes



**Le Président a affirmé mardi soir, devant la presse, son ambition de créer un groupe « macroniste » au Parlement européen, qui réunirait tous les « progressistes réformistes » européens**

Alors qu'Emmanuel Macron a subi un revers la semaine dernière, le Parlement européen s'opposant au principe des listes transnationales, les vingt-sept chefs d'Etat de l'Union européenne se retrouveront le 23 février à Bruxelles pour une réunion informelle.

Emmanuel Macron a commencé à dévoiler son jeu, mardi soir, sur la scène européenne. Au cours [d'une rencontre avec la presse présidentielle](#), à Paris, le Président français a formulé pour la première fois son souhait de répliquer à l'échelle européenne la recomposition politique initiée en France en 2017. « Je pense que l'Europe gagnerait démocratiquement à une recomposition politique », a-t-il ainsi déclaré.

Huit mois avant l'élection présidentielle française, Emmanuel Macron insistait devant les journalistes sur les divisions minant le PS et LR. « Les deux grands partis, c'est comme l'amicale des boulistes, disait-il alors. Mais sans les partis, et sans les boules... »

Mardi soir, [le Président a transposé le raisonnement au niveau européen, en moins trivial](#). « Il y a aujourd'hui au sein des grands partis politiques européens des incohérences qui bloquent les positions », a-t-il ainsi observé. « Je ne suis pas persuadé que Silvio Berlusconi ou Viktor Orban, membres du PPE ([Parti populaire européen, majoritaire](#)) soient la quintessence de la démocratie chrétienne européenne, a-t-il souligné au sujet de la droite européenne. Je pense même qu'il y a de vraies divergences entre les démocrates-chrétiens et ces dirigeants. »

« De même, il y a des divergences de vues fondamentales entre le Parti socialiste français et le Partito Democratico italien, membres du Parti socialiste européen », a poursuivi Emmanuel Macron. « Dans ce contexte, il ne me paraît pas néfaste de s'essayer à une clarification idéologique », a-t-il énoncé, jugeant qu'il « y a la place pour un progressisme réformiste européen ».

Le Président français va donc tenter de créer un bloc pro-européen au sein du prochain Parlement européen. « Le réformisme européen a vocation à fédérer autour de lui d'autres mouvements », estime-t-il. « Nous considérons que le mandat 2019-2024 sera un mandat de refondation, de recomposition politique », appuie Pieyre-Alexandre Anglade, député LREM des Français de l'étranger. Autour des « marcheurs » français, il s'agit d'agrèger les libéraux démocrates espagnols de Ciudadanos, [les libéraux de Guy Verhofstad \(ADLE\)](#), les Verts allemands et des socio-démocrates, notamment les Italiens proches de Matteo Renzi. « Il n'est pas question de quitter l'Alliance progressiste des socialistes et des démocrates », réagissait cependant, mercredi, un responsable du Partito Democratico, sceptique sur les chances du président français de « macroniser » l'Europe.

**Effet d'entraînement.** « Macron ne parviendra pas à une recomposition politique aussi claire et nette qu'en France en 2017, car il n'y aura pas, aux européennes, le même effet d'entraînement qu'à la

présidentielle, qui occupe tout l'espace médiatique et symbolique, analyse le philosophe politique néerlandais Luuk van Middelaar. De plus, il s'agit d'un scrutin proportionnel, et le PPE, qui est une machine de pouvoir qui fonctionne très bien, ne se laissera pas déboussoler comme le PS français ».

D'autant qu'Emmanuel Macron ne part pas à l'abordage dans les meilleures conditions. [Le Parlement européen a rejeté, le 7 février, le principe de listes transnationales aux élections européennes](#), qu'avait défendu -inspiré par Dany Cohn-Bendit- le président français, notamment lors de son discours de la Sorbonne, en septembre 2017. Un revers qui l'a profondément irrité. « Je regrette que des partis dont la légitimité est européenne se soient organisés pour s'opposer à la volonté d'avoir une liste vraiment pan-européenne sur le plan démocratique », a commenté Emmanuel Macron mardi, voyant dans ce rejet « une rigidification » et « peut-être une volonté de poursuivre des intérêts partidaires, plus que démocratiques. » Une allusion à la forte opposition du PPE, et notamment des eurodéputés allemands de la CDU.

Luuk van Middelaar voit lui deux raisons à ce rejet : « La crainte de voir émerger deux types de députés, ceux qui viennent des listes transnationales, les stars, et tous les autres, qui se verraient relégués au second plan. Et la crainte des petits pays que ce système favorise l'élection d'eurodéputés issus des grands pays ».

Autre déconvenue pour Emmanuel Macron, le Parlement européen s'est prononcé la semaine dernière pour le « Spitzenkandidat », c'est-à-dire le choix du chef de file de la liste arrivée en tête aux européennes pour présider la Commission européenne. [Un procédé que conteste Emmanuel Macron](#) : « Sur les règles de nomination, je suis très favorable à ce qu'on respecte les traités européens », a-t-il grincé mardi. « Cette question du Spitzenkandidat a été tranchée en 2014, et cela vaut précédent constitutionnel, s'étonne Alain Lamassoure, président de la délégation française du groupe PPE. Je ne comprends pas pourquoi il se lance dans ce mauvais combat, qui est perdu d'avance »...

**En vue des européennes, La France Insoumise se cherche des alliés parmi les autres gauches radicales // <https://www.lopinion.fr/edition/politique/en-vue-europeennes-france-insoumise-se-cherche-allies-parmi-autres-143357>**

[Nathalie Segauines](#)

LE FIGARO – 15/02/2018

## **22 En Israël, Nétanyahou se débat pour rester au pouvoir**



**Les acteurs de la coalition n'ont, à ce stade, pas d'intérêt à précipiter la chute du premier ministre accusé de corruption.**

Circulez, il n'y a rien à voir... Au lendemain du coup de semonce tiré par la police israélienne, [qui a recommandé son inculpation](#) pour « corruption », « fraude » et « abus de confiance », Benjamin Nétanyahou faisait mine mercredi d'être totalement concentré sur les affaires courantes. « Je veux vous rassurer, a-t-il lancé à la presse en marge d'un salon des collectivités locales. La coalition est stable et ni moi ni personne n'avons de projet d'élections. » Passé la surprise, ses principaux alliés lui ont réaffirmé leur soutien en attendant que le procureur général Avichai Mandelblit ne décide, sans doute d'ici à

quelques mois, de suivre ou non les préconisations des enquêteurs. Si l'on en croit le premier ministre, les prochaines législatives pourraient bien n'avoir lieu comme prévu qu'en novembre 2019.

Les principaux acteurs de la coalition ont vite fait leur calcul. Ils n'ont, à ce stade, guère d'intérêt à précipiter la chute de Benyamin Nétanyahou. Le parti nationaliste religieux Foyer juif pourrait difficilement rêver d'une majorité plus favorable aux intérêts des colons. Les deux petites formations ultraorthodoxes, le Shas et le Judaïsme unifié de la Torah, ont obtenu une réévaluation appréciable des subsides versés par l'État à leurs institutions éducatives, ainsi qu'un amendement significatif de la loi prétendant imposer le service militaire à leurs ouailles.

La formation centriste de Moshe Kahlon (Koulanou) et le parti ultranationaliste d'Avigdor Lieberman (Yisrael Beiteinu), enfin, sont crédités de sondages médiocres qui ne les incitent pas à courir aux urnes. «Avec sa courte majorité de 66 voix sur 120 à la Knesset, je ne vois pas la majorité se disloquer à court terme», dit Avraham Diskin, professeur de science politique à l'Université hébraïque.

### «Faible et vulnérable»

Le coup porté au premier ministre risque toutefois d'inciter ses alliés à monnayer leur loyauté. Peut-être est-ce le sens du soutien nuancé que lui a exprimé mercredi [Naftali Bennett, le chef de file du Foyer juif](#). «J'ai décidé d'attendre jusqu'à ce que l'avocat général se prononce», a-t-il dit, tout en affirmant que «l'éthique du premier ministre n'a pas été à la hauteur». Malgré le net coup d'accélérateur donné à la politique de colonisation depuis l'installation du gouvernement au printemps 2015, Naftali Bennett a récemment déploré que Benyamin Nétanyahou ne profite pas de la bienveillance affichée par Donald Trump pour avancer plus vite encore.

Sous pression, le premier ministre a assuré lundi à des représentants du Likoud avoir récemment discuté un projet d'annexer les colonies de Cisjordanie avec l'Administration américaine. Un faux pas auquel la Maison-Blanche a immédiatement opposé un démenti catégorique. «Nétanyahou est désormais faible et vulnérable», résume l'éditorialiste Yossi Verter dans *Haaretz*.

Résolu à tenir, Benyamin Nétanyahou a allumé un contre-feu en accusant la police, les médias et l'opposition de chercher à le renverser. [Yaïr Lapid, chef du parti centriste Yesh Atid](#) et témoin à charge dans l'enquête sur les pressions que Benyamin Nétanyahou aurait exercé en vue d'obtenir une couverture plus favorable dans le quotidien *Yedioth Ahronoth*, a été traité mercredi de «balance» par un député du Likoud. «C'est comme ça que parlent les criminels, pas les représentants du public», a rétorqué M. Lapid.

Le sort du premier ministre, qui a exercé cette fonction de 1996 à 1999 puis sans discontinuer à partir de 2009, est désormais entre les mains du procureur général Mandelblit. Mais une éventuelle inculpation ne signera pas forcément la fin de sa carrière politique. S'il est arrivé par le passé que la Cour suprême force un ministre mis en examen à démissionner, la question n'a encore jamais été tranchée s'agissant d'un chef de gouvernement. Ehud Olmert, qui fut inculpé en 2009 dans une affaire de corruption, jeta l'éponge de sa propre initiative. Benyamin Nétanyahou, à l'époque, avait joint sa voix au chœur de ceux qui l'appelaient à se retirer. «On est encore très loin de la fin de l'histoire», pronostique le professeur Avraham Diskin.

### [Cyrille Louis](#)

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

